



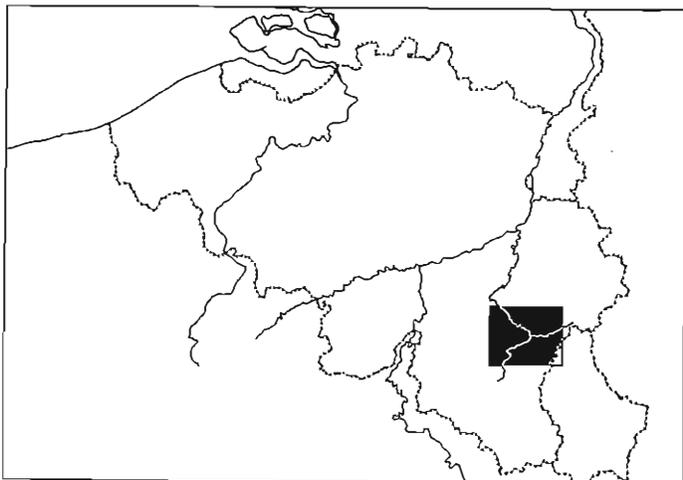
PRESENCE DU TRAQUET TARIER (*Saxicola rubetra*) ET DU BRUANT DES ROSEAUX (*Emberiza schoeniclus*) DANS LES MILIEUX HUMIDES DE L'ARDENNE ORIENTALE

par P. DEMARET

1. Introduction

La distribution du Traquet tarier (*Saxicola rubetra*) en Ardenne est mal connue. Ni van Havre (1928), ni Verheyen (1947) ne fournissent d'indications : sans autre précision, le premier donne le Traquet tarier pour « très commun et généralement distribué » en Belgique, tandis que le second y voit au contraire un « nidificateur localement distribué et généralement peu commun ». La Commission pour l'Avifaune (1967) qualifie l'espèce de « nicheur annuel assez rare représenté surtout dans les Polders, la vallée de l'Escant et les Hautes-Fagnes, en diminution ces dernières années ».

Sur sa présence dans cette dernière région, des précisions peuvent être apportées. Dans les fagnes elles-mêmes, le Traquet tarier est très rare en période de nidification (Jo. van Esbroeck, in *Archives Aves*, et S. Fontaine, in *litt.*). En 1969, ce dernier observateur n'a noté qu'une seule donnée pouvant se rapporter à la nidification : un mâle chantant en Fagne wallonne, du côté de Sourbrodt. Non loin des fagnes, par contre, le Traquet tarier est plus abondant. Il niche en nombre assez important dans les parties marécageuses de la vallée de la Roer, jusqu'à proximité du village de Sourbrodt (S. Fontaine, in *litt.*). A l'Est d'Elsenborn, au long d'un parcours d'une quinzaine de kilomètres dans les petites vallées de la Schwalmbach et de la Krokkesbach, 25 couples sont dénombrés en 1965, 10 seulement en 1969 (Jo. van Esbroeck, in *Archives Aves*), installés surtout au bas de versants herbeux assez secs, parsemés de petits saules, de souches d'épicéas et de troncs sectionnés, utilisés comme postes de chant.



Cette note ne présente pas de données relatives soit au déroulement ou aux résultats de la nidification, soit à la migration ; elle fournit seulement de brèves indications sur la distribution des deux espèces au cours et à la fin de la période de nidification.

2. Caractéristiques géographiques de la région

La région que nous parcourons régulièrement et où nous avons cherché le Traquet tarier et le Bruant des roseaux forme un quadrilatère d'un peu moins de 1000 kilomètres carrés, compris approximativement entre Bastogne au Sud, Saint-Hubert à l'Ouest, la Baraque Fraiture au Nord et la frontière du Grand-Duché à l'Est. Son altitude en moyenne est égale ou supérieure à 400 m ; elle atteint 550 m au Plateau de Bastogne, 580 m au Plateau de Saint-Hubert et 650 m au Plateau des Tailles. Les bois couvrent une grande partie des deux derniers plateaux et de la région qui les sépare (Forêt de Freyr, Bois de Champlon, Bois de La Roche, Bois de Saint-Jean, Bois de Cedrogne) ainsi que les versants de l'Ourthe occidentale et de l'Ourthe orientale. En revanche, on trouve des zones non boisées assez importantes à l'Est de Champlon, au Nord-Est d'Houffalize et surtout sur le Plateau de Bastogne. C'est là essentiellement, accessoirement au Plateau des Tailles, que la présence du Traquet tarier et du Bruant des roseaux a été constatée. Le lieu de chaque observation est indiqué par un chiffre sur la carte.

3. Biotopes du Traquet tarier et du Bruant des roseaux

Les deux espèces ont presque toujours été rencontrées dans des milieux humides, intégrés dans des sites ouverts et peu boisés, généralement des marécages plus ou moins buissonneux ou des prairies fangeuses, situés soit à la tête de petits ruisseaux, soit dans la vallée peu encaissée

de gros ruisseaux. Dans ce dernier cas, le caractère marécageux du milieu est plus marqué et sa superficie plus grande. Le plus souvent, l'étendue de ces milieux humides est faible et inférieure à un ha. Les marécages plus vastes (8, 10, 12 et 13 sur la carte) sont menacés d'assèchement, au moins partiel.

Parfois le Traquet tarier a été trouvé dans des prairies de fauche, bordées par un petit marécage ou traversées par de petits fossés. Mais, dans la région que nous avons parcourue, ce milieu, présenté comme le plus caractéristique de l'espèce, est moins souvent habité que les fonds marécageux ou humides qui, écrit Géroutet (1957), paraissent constituer le milieu primitif de l'espèce. Le Traquet tarier trouve là un couvert dense et de nombreux perchoirs de faible hauteur : graminées, chardons, ombellifères, reines des prés, arbustes, ainsi que vieilles clôtures et, parfois, jeunes épicéas plantés en bordure. En gros, les biotopes où le Traquet tarier a été observé ne s'écartent pas des descriptions fournies par la littérature. La même remarque s'applique aux lieux occupés par le Bruant des roseaux. Par rapport à l'espèce précédente, celui-ci peut se satisfaire d'un habitat où le couvert est moindre, où les perchoirs sont moins nombreux et plus élevés (saules, buissons, taillis).

En dehors des biotopes décrits ci-dessus, Traquet tarier et Bruant des roseaux n'ont que rarement été rencontrés. La seule observation faite dans un terrain « sec » (prairies et cultures) a été celle d'un Traquet tarier mâle, apparemment solitaire (3, sur la carte). D'autre part, dans les Fanges du Plateau des Tailles, les deux espèces présentes en nombre à la période de migration, n'ont chacune fait l'objet que d'une observation unique à l'époque de la nidification (21, 22 sur la carte).

A côté du Traquet tarier et du Bruant des roseaux, espèces les plus typiques des milieux humides en Ardenne orientale, d'autres espèces sont présentes dans les mêmes biotopes ou dans leurs abords immédiats (*) : fréquemment le Pipit farlouse (*Anthus pratensis*), la Fauvette grisette (*Sylvia communis*), parfois la Fauvette habillarde (*Sylvia curruca*) (10, 12, 13, 18), rarement la Bergeronnette printanière (*Motacilla flava*) (site 4, en 1968), la Locustelle tachetée (*Locustella naevia*) (site 10), la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) (site 2, en 1968, et 13, en 1969) et la Pie-grièche grise (*Lanius excubitor*) (site 18). Dans une vallée marécageuse, le Hobereau (*Falco sub-buteo*) a été aperçu le 5 VII 69 (site 13).

4. Détail des observations

Les observations ont été groupées par lieu. La plupart ont été faites au cours des trois premières semaines de juillet 69, d'autres fin mai et en juin de la même année ainsi qu'en juin et juillet 1968. Quelques-unes d'entre elles ont été effectuées en compagnie ou par d'autres membres d'Aves : A. Demaret (AD), A. Rappe (AR), C. Joiris (CJ), J. Fouarge (JF), J.-L. Dambiermont (JLD), J. Tricot (JT), P. Collette (PC). A côté du

(*) Les espèces nichant dans les Fanges du Plateau des Tailles ne sont pas citées ici. Elles ont fait l'objet d'un essai de recensement par plusieurs membres d'Aves, dont les résultats seront publiés ultérieurement dans cette revue.

nom de la commune où l'observation a eu lieu, on a ajouté le nom du hameau le plus proche, une description sommaire du milieu et la mention de l'altitude.

1. **Amberloup (Le Ménill)** : prairies fangeuses couvertes d'une haute végétation herbacée, traversées par un gros ruisseau et un petit affluent. 400 m.
— *Emb. sch.* : 1 ex. mâle chante le 22 VII 69.
2. **Amberloup (Sprimont)** : petites mares entourées de haies et de clôtures, bordées par des prairies. 420 m.
— *Sax. r.* : couple et jeunes le 7 VII 68. Absence en 69.
3. **Champlon (Barrière de)** : champs et prairies, milieu sec. 440 m.
— *Sax. r.* : 1 ex. mâle posé sur une ligne électrique le 29 VI 69 (avec AD).
4. **Champlon** : milieu très ouvert, non boisé, prairies de fauche et pâturages, petits fossés herbeux ; au centre, marécage de quelques ares bordé par un taillis. 400 m.
— *Sax. r.* : couple en juin 68 ; 3 mâles chantent le 1 VI 69 ; 1 ex. vu le 29 VI 69.
— *Emb. sch.* : aux abords du petit marécage, un couple en 68 ; 2 mâles et 1 femelle le 1 VI 69 ; entendu le 29 VI 69.
5. **Erneville (Wimbay)** : milieu fangeux, traversé par un ruisseau.
— *Emb. sch.* : 1 ex. mâle le 2 VI 68.
6. **Flamierge (Troule)** : prairies humides, haute végétation herbacée, petits fossés et clôtures. 440 m.
— *Sax. r.* : 4 ex. dont 1 mâle le 22 VII 69.
7. **Flamierge** : prairie fangeuse en bordure d'un petit ruisseau, clôtures, haies. 460 m.
— *Emb. sch.* : 1 ex. mâle chante le 23 VII 69.
8. **Flamierge (Give)** : vallée modérément encaissée, marécage. 360 m.
— *Sax. r.* : 1 ex. mâle au milieu du marécage le 23 VII 69.
— *Emb. sch.* : entendu le 22 VII 69.
9. **Bertogne (Compogne)** : prairie humide, haute végétation herbacée, vieilles clôtures, pâturages en bordure. 410 m.
— *Sax. r.* : 10 ex. dont au moins 2 mâles le 23 VII 69 (Premier rassemblement avant la migration ou résultat de 2 nichées à cet endroit ?)
10. **Mabompré** : vallée ouverte, sur plus de 2 km alternance de marécage plus ou moins buissonneux, de pâturage et de prairies de fauche. Partiellement parcouru. 400 m.
— *Sax. r.* : 2 mâles le 15 VII 69.
— *Emb. sch.* : 2 mâles vus + 4 chants entendus le 15 VII 69.
11. **Mont (Tavernoux)** : prairie fangeuse, parsemée de chardons, traversée par un petit ruisseau. 400 m.
— *Sax. r.* : 1 ex. femelle ou jeune le 16 VII 69.
— *Emb. sch.* : 1 couple le 14 VII 69 (JF) et le 16 VII 69.
12. **Tavigny (Cowan)** : assez grand marécage s'étendant sur 1 km de long et 50 à 200 m de large, le long d'un ruisseau ; petits saules ; petits bosquets et pâturages en bordure. Partiellement parcouru. 400 m.
— *Sax. r.* : 5 ex. dont 1 mâle les 6 et 13 VII 69 + couple avec becquée les 13 et 14 VII 69 (avec AD, JF et JLD).
— *Emb. sch.* : plusieurs chants entendus (idem).
13. **Mont (Sommerain)** : vallée modérément encaissée, dépression marécageuse et buissonneuse, bordée de pâturages. 400 m.
— *Emb. sch.* : couple les 5-12-13 VII 69 (avec AD, JF, JLD).
14. **Tavigny (Wandebourcy)** : vallée ouverte, peu boisée, occupée par des prairies humides, haute végétation herbacée et petits arbustes. 430 m.
— *Sax. r.* : 1 ex. mâle + 1 couple avec becquée + 3 ex. dont 1 mâle le 13 VII 69.
— *Emb. sch.* : 1 mâle chante + 3 ex. dont 1 mâle le 13 VII 69.
15. **Tavigny (Boeur)** : petites prairies fangeuses le long d'un ruisseau, chardons, vieilles clôtures. 450 m.
— *Sax. r.* : 5 ex. dont 2 mâles le 16 VII 69.
16. **Tavigny (Bernistap)** : petit marécage au début d'un canal abandonné, taillis en bordure. 440 m.
— *Emb. sch.* : couple le 25 V 69 (avec AD, CJ, JLD, JT, PC).
17. **Longvilly (Bourcy)** : zone fangeuse au début d'un ruisseau au sommet d'un plateau

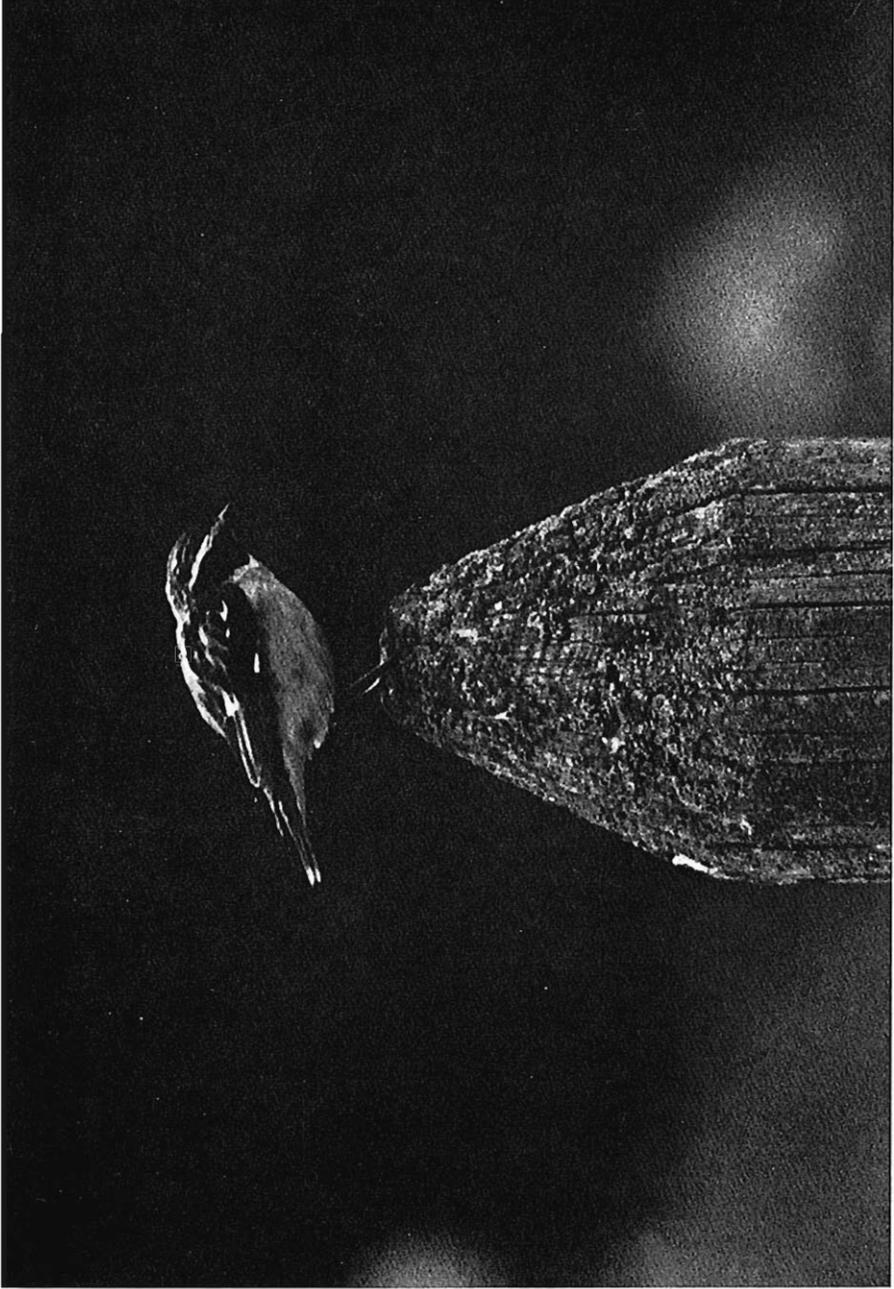
- couvert de pâturages. 510 m.
 — *Emb. sch.* : 3 mâles le 15 VII 69.
18. Longvilly (Moinet) : terrain marécageux, assez buissonneux à la tête d'un petit ruisseau, au sommet d'un plateau couvert de champs et pâturages. 500 m.
 — *Emb. sch.* : couple le 16 VII 69.
19. Longvilly (Au Poteau) : petite vallée assez ouverte, marécage, prairie de fauche en bordure, vieilles clôtures. 470 m.
 — *Sax. r.* : couple avec jeunes le 29 VI 69 (avec AD).
 — *Emb. sch.* : 1 mâle le 29 VI 69 (idem).
20. Longvilly (Obourcy) : sur un plateau, prairie fangeuse le long d'un petit ruisseau, bordée par un bosquet de jeunes épicéas. 500 m.
 — *Sax. r.* : couple le 16 VII 69.
 — *Emb. sch.* : couple nourrissant jeunes au nid le 16 VII 69.
21. Odelgne (Fange de Nazieufa) : 625 m.
 — *Sax. r.* : 1 ex. mâle chantant le 25 V 69 (AD et AR au cours du recensement des espèces nichant dans les Fanges du Plateau des Tailles).
22. Bihain (Grande Fagne) : 560 m.
 — *Emb. sch.* : couple le 25 V 69 (CJ et JLD - recensement au Plateau des Tailles).

5. Conclusion

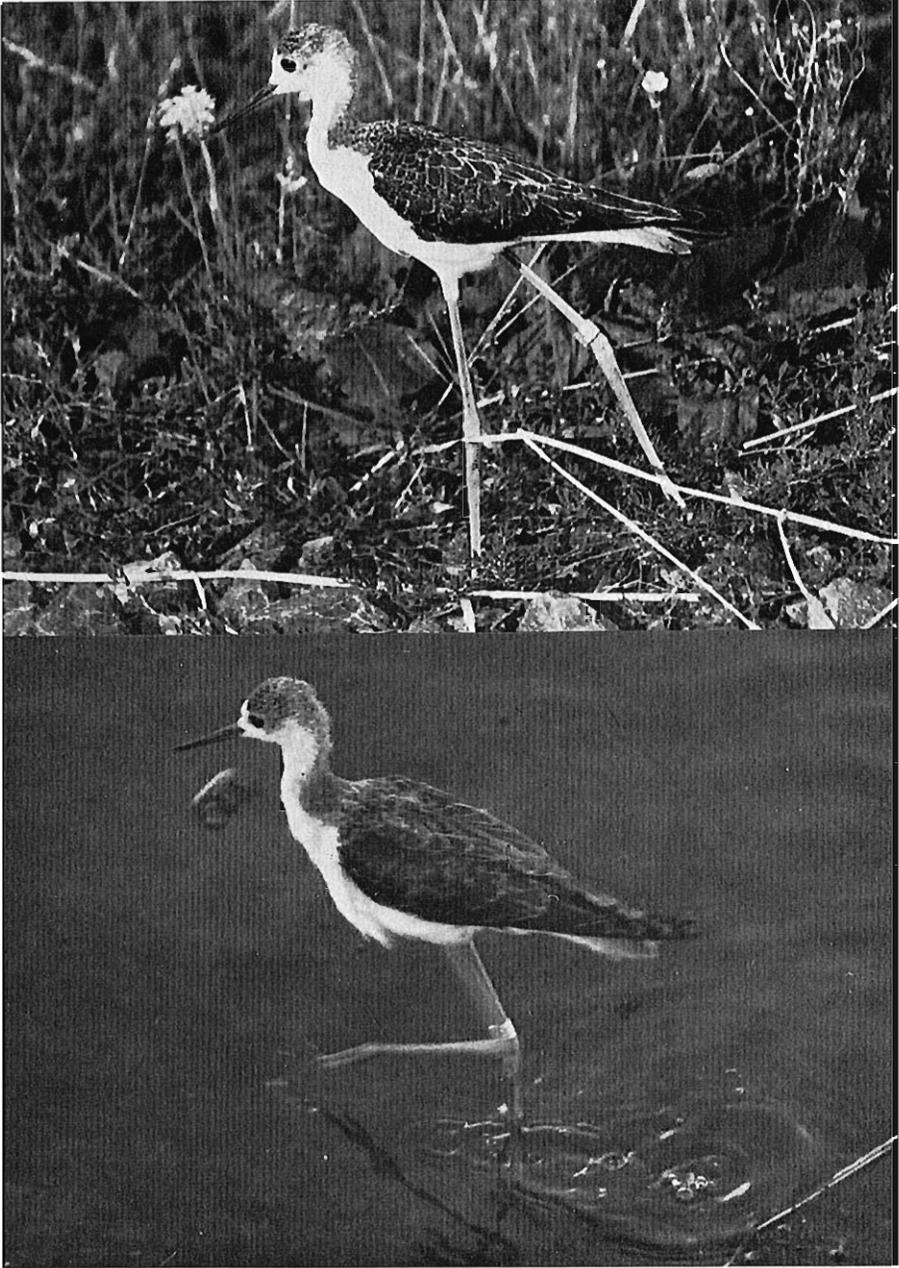
a. Présent dans la partie de l'Ardenne qui couvre le Nord-Est de la province de Luxembourg, le Traquet tarier, dans cette région, est essentiellement localisé, en période de nidification, dans des terrains marécageux et des prairies humides. Cependant, les milieux humides que constituent les Fanges du Plateau des Tailles ne paraissent guère attirer l'espèce. Cette observation concorde avec la quasi-absence du Traquet tarier dans les fagnes de l'Est, constatée par d'autres observateurs, mais contraste avec les observations faites par Van Beneden (1945), qui citait sa présence dans plusieurs Fanges du Plateau des Tailles. Comme cet auteur situait l'oiseau dans des parcelles de fagne en voie de transformation en pâturages, sa diminution au Plateau des Tailles pourrait s'expliquer par l'aboutissement du processus : aujourd'hui, les pâturages à bestiaux aux abords des fagnes ne présentent plus un couvert herbeux suffisant. A supposer que cette explication soit la bonne, il reste néanmoins à savoir pourquoi la fagne proprement dite ne retient pas le Traquet tarier en période de nidification.

Les recherches relatives à la distribution du Traquet tarier mériteraient d'être étendues à toute l'Ardenne et si possible à toute la région située à l'Est du sillon Sambre-et-Meuse, afin d'examiner si l'espèce n'est pas plus répandue qu'on ne le croit dans cette partie du pays. En Haute-Ardenne, il vaudrait particulièrement la peine de prospecter les zones peu boisées qui, au Sud de Bastogne, s'étendent en direction de Libramont, Neufchâteau et Martelange et prolongent la région où nous avons fait nos observations.

Comme le Traquet tarier est une espèce assez facilement observable et, apparemment, assez localisée, la connaissance précise de sa distribution devrait permettre, plus facilement que dans le cas d'autres espèces, de calculer avec une approximation raisonnable les effectifs de sa population et, par la suite, ses fluctuations.



Traquet tarier (*Saxicola rubetra*) à l'affût.



Echasse blanche (*Himantopus himantopus*) en plumage juvénile. Remarquez la bague au-dessus du talon.

Photo H. Pfeffer.

b. Quant au Bruant des roseaux, il se confirme que sa présence en Ardenne peut être attendue dès qu'existent des prairies fangeuses ou des dépressions marécageuses, même de très faible étendue. Cependant, tout comme le Traquet tarier, il était, en 1969, pratiquement absent comme nidificateur dans les Fanges du Plateau des Tailles. Ceci est en accord avec les observations de Van Beneden (1945), qui ne mentionnait pas la présence de l'espèce au Plateau des Tailles, et est à rapprocher des observations de S. Fontaine (*in litt.* et 1969) dans les Hautes-Fagnes, qui elles aussi témoignent de la faible densité du Bruant des roseaux en milieu fagnard :

- 1967 : « Im Sief » (Fagne de l'Est), au moins 2 mâles chanteurs ;
- 1968 : *ibidem*, 4 mâles chanteurs ;
- 1969 : *ibidem*, absence ; Fagne de Steinley, 1 ou 2 mâles chanteurs.

Une recherche systématique de cette espèce en Ardenne mériterait également d'être entreprise, afin de parvenir à une connaissance précise de sa répartition dans cette région.

Remerciements

Nous remercions vivement MM. J.-L. Dambiermont, S. Fontaine, F. Scheuren et J. Tricot de l'aide précieuse qu'ils nous ont apportée.

BIBLIOGRAPHIE

- COMMISSION POUR L'AVIFAUNE BELGE (1967) : *Avifaune de Belgique*.
FONTAINE, S. (1969) : Ornithologie en fagne. *Hautes-Fagnes*, 1969 : 151-154.
FOUARGE, J. (1964) : Notes écologiques sur une installation du Bruant des roseaux, *Aves*, 1 : 130-138.
GEROUDET, P. (1957) : Observations sur le Traquet tarier au val Ferret, *Nos oiseaux*, XXIV, 109-117.
GEROUDET, P. (1963) : *Les passereaux*, II, 116-120.
GLUTZ VON BLOTZHEIM, U. (1964) : *Die Brutvögel der Schweiz*, 421.
VAN HAVRE, G. (1928) : *Les oiseaux de la faune belge*, 173.
VAN BENEDEN, A. (1945) : Le Plateau des Tailles, *Le Gerfaut*, 35 : 23-34.
VERHEYEN, R. (1946) : *Les passereaux de Belgique*, 1^o partie, 275.
VERHEYEN, R. (1947) : *Les passereaux de Belgique*, 2^o partie, 273.
Rue Château Massart, 56
4000 - Liège

A PROPOS DU COMPORTEMENT AGRESSIF DU MOINEAU DOMESTIQUE (*Passer domesticus*) A L'EGARD DES TOURTERELLES TURQUES (*Streptopelia decaocto*)

par B. JADIN et A. DEMARET

A. Description du comportement (B.J.)

Partout où cohabitent Moineaux domestiques (*Passer domesticus*) et Tourterelles turques (*Streptopelia decaocto*), on peut être témoin d'un